

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

21230080000167

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
COMMUNE D'AUBUSSON**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AUBUSSON**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
COMMUNE D'AUBUSSON**



**M49**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET : Budget EAU -AUBUSSON-**

**ANNEE 2019**

REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

Department of Education  
Private Bag 9411, Durban  
KwaZulu-Natal 3600

1997-1998

PROVINCIAL EXAMINATIONS



PROVINCIAL EXAMINATIONS

1997-1998

1997-1998



<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

**POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires

(1) : Apposer les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 64 330,34	G 76 972,63	G-A 12 642,29
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 63 181,30	H 36 358,62	H-B -26 822,68

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 125 606,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 440 909,55 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 127 511,64	Q= G+H+I+J 679 847,09	=Q-P 552 335,45

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 615,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 16 855,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 17 470,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 64 945,34	= G+I+K 202 578,92	137 633,58
	Section d'investissement	= B+D+F 80 036,30	= H+J+L 477 268,17	397 231,87
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 144 981,64	= G+H+I+J+K+L 679 847,09	534 865,45

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).



**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

II

**VUE D'ENSEMBLE**

A1

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>E 615,00</b>	<b>K 0,00</b>
011	Charges à caractère général	615,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 16 855,00</b>	<b>L 0,00</b>
23	Immobilisations en cours	16 855,00	0,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	170 785,55	27 971,00	0,00	615,00	142 199,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,72	0,00	0,00	4,28
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>170 790,55</b>	<b>27 971,72</b>	<b>0,00</b>	<b>615,00</b>	<b>142 203,83</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>170 790,55</b>	<b>27 971,72</b>	<b>0,00</b>	<b>615,00</b>	<b>142 203,83</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	36 359,45	36 358,62			0,83
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>36 359,45</b>	<b>36 358,62</b>			<b>0,83</b>
<b>TOTAL</b>		<b>207 150,00</b>	<b>64 330,34</b>	<b>0,00</b>	<b>615,00</b>	<b>142 204,66</b>
<b>Pour information</b>						
D002 Déficit d'exploitation reporté de 2018		0,00				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>3</sup> de servic	74 407,40	69 841,33	0,00	0,00	4 566,07
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,01	0,00	0,00	0,00	5,01
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>74 412,41</b>	<b>69 841,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 571,08</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>74 412,41</b>	<b>69 841,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 571,08</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	7 131,30	7 131,30			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>7 131,30</b>	<b>7 131,30</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>81 543,71</b>	<b>76 972,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 571,08</b>
<b>Pour information</b>						
R002 Excédent d'exploitation reporté de 2018		125 606,29				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(3) Ce chapitre n'existe pas en M 43

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; R 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 041 = RE 043

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	470 137,70	56 050,00	16 855,00	397 232,70
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>470 137,70</b>	<b>56 050,00</b>	<b>16 855,00</b>	<b>397 232,70</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>470 137,70</b>	<b>56 050,00</b>	<b>16 855,00</b>	<b>397 232,70</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	7 131,30	7 131,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>7 131,30</b>	<b>7 131,30</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>477 269,00</b>	<b>63 181,30</b>	<b>16 855,00</b>	<b>397 232,70</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Déficit d'investissement reporté de 2018</b>		<b>0,00</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	36 359,45	36 358,62		0,83
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>36 359,45</b>	<b>36 358,62</b>		<b>0,83</b>
<b>TOTAL</b>		<b>36 359,45</b>	<b>36 358,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,83</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R001 Excédent d'investissement reporté de 2018</b>		<b>440 909,55</b>			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés

(2) DE 023 = RI 021 DI 040 = RE 042 RI 040 = DE 042 DI 041 = RI 041 DE 043 = RE 043

(3) A servir uniquement en dépense lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV 47)

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	27 971,00		27 971,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,72		0,72
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	36 358,62	36 358,62
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>27 971,72</b>	<b>36 358,62</b>	<b>64 330,34</b>

+	<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>64 330,34</b>
---	---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 131,30	7 131,30
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud )	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	56 050,00	0,00	56 050,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>56 050,00</b>	<b>7 131,30</b>	<b>63 181,30</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2018</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>63 181,30</b>
---	---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires  
(2) Voir liste des opérations d'ordre  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)  
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49  
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires  
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>3</sup> de services	69 841,33		69 841,33
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	7 131,30	7 131,30
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>69 841,33</b>	<b>7 131,30</b>	<b>76 972,63</b>

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018

125 606,29

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

202 578,92

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud )	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison - affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		36 358,62	36 358,62
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>36 358,62</b>	<b>36 358,62</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2018

440 909,55

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

477 268,17

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	170 785,55	27 971,00	0,00	615,00	142 199,55
61523	Entretien et réparations réseaux	133 170,55	0,00	0,00	0,00	133 170,55
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 615,00	5 000,00	0,00	615,00	10 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	20 000,00	22 971,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,72	0,00	0,00	4,28
658	Charges diverses de la gestion courante	5,00	0,72	0,00	0,00	4,28
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>170 790,55</b>	<b>27 971,72</b>	<b>0,00</b>	<b>615,00</b>	<b>142 203,83</b>
66	Charges financières (b)(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>170 790,55</b>	<b>27 971,72</b>	<b>0,00</b>	<b>615,00</b>	<b>142 203,83</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	36 359,45	36 358,62			0,83
6811	Dotations aux amortissements immos corpore	36 359,45	36 358,62			0,83
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>36 359,45</b>	<b>36 358,62</b>			<b>0,83</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>36 359,45</b>	<b>36 358,62</b>			<b>0,83</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>207 150,00</b>	<b>64 330,34</b>	<b>0,00</b>	<b>615,00</b>	<b>142 204,66</b>

Pour information

D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2018

0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (2)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de se	74 407,40	69 841,33	0,00	0,00	4 566,07
70611	Redevance d'assainissement collectif	71 000,00	66 433,93	0,00	0,00	4 566,07
7068	Autres prestations de services	3 407,40	3 407,40	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,01	0,00	0,00	0,00	5,01
7588	Autres	5,01	0,00	0,00	0,00	5,01
<b>TOTAL=RÉCETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>74 412,41</b>	<b>69 841,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 571,08</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>74 412,41</b>	<b>69 841,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 571,08</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	7 131,30	7 131,30			0,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résult	7 131,30	7 131,30			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>7 131,30</b>	<b>7 131,30</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>81 543,71</b>	<b>76 972,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 571,08</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2018		125 606,29				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions sem-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre : RE 042 = DI 040 RE 043 = DE 043

(6) Le compte 7315 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a coté pour les provisions budgétaires

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	470 137,70	56 050,00	16 855,00	397 232,70
2315	Installations, matériel et outillage techniques	470 137,70	56 050,00	16 855,00	397 232,70
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>470 137,70</b>	<b>56 050,00</b>	<b>16 855,00</b>	<b>397 232,70</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>470 137,70</b>	<b>56 050,00</b>	<b>16 855,00</b>	<b>397 232,70</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	7 131,30	7 131,30		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	7 131,30	7 131,30		0,00
1391	Subventions d'équipement	7 131,30	7 131,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>7 131,30</b>	<b>7 131,30</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>477 269,00</b>	<b>63 181,30</b>	<b>16 855,00</b>	<b>397 232,70</b>
	<b>Pour information</b> D001 Déficit d'investissement reporté de 2018				<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : Di 040 = RE 042

(6) Les comptes 15 2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : Di 041 = RE 041

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	36 359,45	36 358,62		0,83
2813	Constructions	272,12	271,29		0,83
28158	Autres	36 087,33	36 087,33		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>36 359,45</b>	<b>36 358,62</b>		<b>0,83</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>36 359,45</b>	<b>36 358,62</b>		<b>0,83</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>36 359,45</b>	<b>36 358,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,83</b>
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2018			440 909,55		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV AT pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

	IV
	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Credits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR INTB8900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage à un ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	CA	2019
---	----	------

**IV - ANNEXES**

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Organisme preteur ou chef de file	Date de signature	Date d'emission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'interet (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Periodicite des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilite de rembour- sement anticipe O/N	Categorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux	Taux actua- riel					
								(5)	(5)					
<b>Total general</b>														

**Emprunts et dettes a l'origine du contrat**

(1) Si un emprunt donne lieu a plusieurs mobilisations, indiquer la date de la premiere mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunte a l'origine.

(3) Type de taux d'interet : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est a dire un taux variable qui n'est pas seulement defini comme la simple addition d'un taux usuel de reference et d'une marge exprimee en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor, 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux a l'origine du contrat

(6) Indiquer la periodicite des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*; X pour autres a preciser.

(8) Categorie d'emprunt a l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015/077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivites territoriales).

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Categorie d'emprunt apres couverture eventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (calculé) (16)
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice qui répondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture »

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A.1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 706.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) restant dû (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
E														
Autres types de structures F														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite, en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles

(2) Nominal, montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 - Indice zone euro / 2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 - Ecart indice zone euro / 4 - Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 - écarts d'indices hors zone euro / 6 - autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement délimité de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant à la prochaine date d'échéance

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	213 Constructions	30	21/03/2018
Linéaire	2158 Autres installations matériel et outillage techniques	30	21/03/2018

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		7 131.30	7 131.30
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 131.30	7 131.30
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte resultat	7 131.30	7 131.30
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 131,30	16 855,00	0,00	23 986,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>36 359.45</b>	<b>36 358.62</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		36 359.45	36 358.62
2813	Amortissement des immobilisations	272.12	271.29
28158	Amortissement des immobilisations	36 087.33	36 087.33
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	36 358.62	0.00	440 909.55	0.00	477 268,17

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 23 986,30
Ressources propres disponibles	IV 477 268,17
Solde	V = IV - II (3) + 453 281.87

(1) Les comptes 15, 163, 26, 27, 28, 29, 39, 48\*, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(3) Indiquer le signe algébrique

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-		CA	2019
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		<b>A8.1</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b>			

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
22/05/2019	MODIFICATION RESEAU AEP / REAMENAGEMENT CARREFOUR LA SEIGLIERE	17 250,00	0,00	
02/10/2019	MODIFICATION RESEAU AEP / REAMENAGEMENT CARREFOUR LA SEIGLIERE	38 800,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>56 050,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	IV C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B9500102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
 (2) Catégories : A, B ou C.  
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année.  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1,00 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 60% (quotité de travail = 60%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5).  
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/19	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>IV</b>
						<b>C1.1</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

- (2) SECTEUR: ADM : Administratif  
 TECH : Technique,  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation,  
 PM : Police,  
 OTR : missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)  
 3-a\* article 3, 1<sup>er</sup>ème alinéa accroissement temporaire d'activité  
 3-b article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa accroissement saisonnier d'activité  
 3-1 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)  
 3-2 vacance temporaire d'un emploi  
 3-3-1\* absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2\* emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3\* emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5\* emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 article 21 de la loi n°2012-347 contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel  
 38 article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 collaborateurs de groupes d'élus  
 A. autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Présenté par le Maire-Adjoint, J-Pierre LANNET,  
A Aubusson, le 04/03/2020  
Le Maire-Adjoint, J-Pierre LANNET,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire  
A Aubusson, le 04/03/2020

Les membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 18  
 Nombre de suffrages exprimés : 20  
 VOTES : Pour : 16  
 Contre :  
 Abstention : 4

Date de convocation : 27/02/2020

Miche MOINE	<del>Signature</del>
Jean-Pierre LANNET	<del>Signature</del>
Gilles PALLIER	
Nicole DECHEZLEPRETRE	<i>nd</i>
Jean-Claude VACHON	<i>ad</i>
Mireille LEJUS	<del>Signature</del>
Michel DIAS	<i>12</i>
Isabelle LAYCURAS PISANI	<i>27</i>
André RENAUX	<i>Renau</i>
Rolande LEONARD	<del>Signature</del>
Marie-Antoinette BORDERIE	<i>MB</i>
Joseph VADIC	<del>Signature</del>
Brigitte LEROUX	<del>Signature</del>



11  
12  
13

14  
15  
16

17  
18  
19

•  
•

•

•

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Jean-Louis DELARBRE	<i>Procuration B. Lannet</i>
Thierry ROGER	<i>[Signature]</i>
Bruno MARCHAND	
Françoise PINEAU	<i>[Signature]</i>
Pascal FANNECHERE	<i>[Signature]</i>
Catherine MALGAUD	
Stéphane DUCOURTIOUX	<i>[Signature]</i>
Louis SIMOES	
Jean-Marie MASSIAS	<i>[Signature]</i>
Bernard PRADELLE	<i>[Signature]</i>
Martine SEBENNE	<i>[Signature]</i>
Marie-Claude GUYONNET	<i>[Signature]</i>
Sophie CANOVA	
Mathieu CHARVILLAT	

Certifié exécutoire par le Maire-Adjoint, J-Pierre LANNET, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Aubusson, le 04/03/2020



Handwritten notes or scribbles at the bottom of the page.

•

•

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The UK Government has set out a strategy for mental health care in the 1990s (Department of Health 1990). The strategy is based on the following principles:

1. People with mental health problems should be treated as individuals.
2. People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.
3. People with mental health problems should be given the opportunity to live in the community.
4. People with mental health problems should be given the opportunity to work and to contribute to society.

The strategy is based on the following principles: people with mental health problems should be treated as individuals.

People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.

People with mental health problems should be given the opportunity to live in the community.

People with mental health problems should be given the opportunity to work and to contribute to society.

The strategy is based on the following principles: people with mental health problems should be treated as individuals.

People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.

People with mental health problems should be given the opportunity to live in the community.

People with mental health problems should be given the opportunity to work and to contribute to society.

The strategy is based on the following principles: people with mental health problems should be treated as individuals.

People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.

People with mental health problems should be given the opportunity to live in the community.

People with mental health problems should be given the opportunity to work and to contribute to society.

The strategy is based on the following principles: people with mental health problems should be treated as individuals.

